



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 38960

Texte de la question

M Gerard Collomb attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la publication de l'arrete du 23 decembre 1987 concernant les conditions d'accès dans les ecoles d'infirmieres. En effet, les infirmiers s'inquietent de l'application de cet arrete, qui diminue le niveau de recrutement des futures professionnelles qui auront a faire face a des actes techniques de plus en plus complexes entrainant leur responsabilite. En consequence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre, afin que les eleves infirmieres aient un niveau suffisant pour entrer dans les ecoles professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Collomb Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38960

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1514